

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024

2024-35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 21 octobre 2024

Le vingt et octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 octobre deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GUENEZ Frédéric, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent,

Procuration : pas de procuration

Etaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M VALLIN Jérôme, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre. M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M ,SAINT AUBIN Jean -marc ,M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, Mme. RUSINEK Lydie, Mme TAOURIT Inès M FAUQUEMBERGUE Bernard, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024

2024-35

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Créances admises en non-valeur et créances éteintes 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation de la liste des états des cotes irrécouvrables transmise par le comptable public.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier principal.

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : D'admettre en créances irrécouvrables les titres de recettes proposés sur l'état pour un montant de 900 €.

Article 2 : D'exécuter comptablement sur l'exercice 2024 une charge à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » pour 660 €

Article 3 : D'exécuter comptablement sur l'exercice 2023 une charge à l'article 6542 « Créances éteintes » pour 240€.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président

Christian MUSIAL